



Communiqué de presse du Comité Guillaume Tell du 15 avril 2013

Contrôle des armes : Manuel Valls reçoit le Comité Guillaume Tell

Le ministre de l'Intérieur, Manuel Valls, a reçu les présidents des organisations membres du Comité Guillaume Tell pour faire le point sur la réforme en cours visant à mettre en œuvre la loi votée en 2012 pour un contrôle des armes, moderne, simplifié et préventif.

Le Comité Guillaume Tell a souligné l'excellente qualité de la concertation qui a eu lieu avec les services et le Cabinet du ministre de l'Intérieur, pour élaborer le décret d'application de la loi ainsi que les derniers arrêtés dont la parution est prévue en septembre 2013.

Les représentants des deux millions d'utilisateurs légaux d'armes à feu ont insisté auprès du ministre sur l'équilibre de cette loi votée à la quasi-unanimité en 2012. Les négociations du Comité avec les parlementaires et avec l'administration ont permis d'aboutir à un bon compromis avec un important volet répressif contre les délinquants et les trafiquants, une clarification qui permet la transposition de la directive européenne sur les armes et un volet simplification qui concerne directement les chasseurs, les tireurs sportifs, les collectionneurs et les armuriers.

Quelques points de détails restent encore à trancher dans les prochaines semaines avec la DLPAJ.

Pour le Comité Guillaume Tell, il est rassurant de constater que le gouvernement ne s'est pas trompé de cible, malgré la série de faits divers dramatiques, qui a fortement interpellé l'opinion publique, aux USA mais aussi en France.

Le ministre de l'Intérieur a remercié le Comité Guillaume Tell pour son pragmatisme et sa forte contribution à ce texte. Il a confirmé que la loi serait bien applicable dès septembre pour son volet clarification et simplification. Il est à noter que le volet pénal était déjà applicable depuis le vote de la loi il y a un an.

Manuel Valls a souligné l'importance de la mise en connexion des fichiers informatisés qui permettent aujourd'hui d'interdire l'accès aux armes et aux munitions pour les individus ayant fait l'objet d'une décision administrative ou judiciaire. Il a salué la contribution de la Fédération Nationale des Chasseurs à ce dispositif dans le cadre de son guichet unique, tout en souhaitant son élargissement aux autres utilisateurs.

Le ministre a répondu favorablement à la demande du Comité Guillaume Tell pour qu'une campagne d'information soit conduite en parfaite concertation, afin que tous les utilisateurs légaux connaissent au plus vite leurs droits et leurs devoirs. Il en sera de même pour les préfetures, les forces de police et de gendarmerie ainsi que les magistrats qui sont en première ligne pour lutter contre la détention illégale d'armes et les trafics.

Le Comité a demandé au ministre de l'Intérieur que la diplomatie française soit mobilisée dès les prochains mois afin d'expliquer la réforme française aux autres Etats membres de l'Union Européenne et à la Commission Européenne, afin d'éviter une éventuelle modification de la Directive en 2015. Manuel Valls a confirmé qu'il ferait le nécessaire pour que la diplomatie française soit très active sur ce front.

Pour tout contact :

Thierry Coste - 06 80 87 77 05

Secrétaire général du Comité Guillaume Tell

E-mail : thierry.coste@accessyst.com

NB : Le Comité Guillaume Tell regroupe, depuis 13 ans, la Fédération Nationale des Chasseurs (FNC) présidée par Bernard Baudin, la Fédération Française de Tir (FFTir) présidée par Philippe Crochard, la Fédération Française de Ball-trap (FFBT) présidée par Denis Julien, l'Association Nationale de Défense des Tireurs Amateurs et Collectionneurs d'Armes (ANTAC) présidée par Eric Bondoux, la Chambre Syndicale Nationale des Armuriers Professionnels (CSNAP) présidée par Yves Gollety et la Chambre Syndicale Nationale des Fabricants et Distributeurs d'Armes, Munitions, Equipements et Accessoires pour la Chasse et le Tir Sportif (SNAFAM) présidée par Dominique Billot.